



NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION COMpte ADMINISTRATIF 2017

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2016 et des réalisations budgétaires de l'exercice, le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 058 996,57 € et un déficit d'investissement de 73 820,87 € soit un excédent de clôture de 3 985 175,70 € et peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 985 076,91		844 681,59		3 829 758,50
Opérations de l'exercice	11 859 743,55	12 933 663,21	2 473 121,55	1 554 619,09	14 332 865,10	14 488 282,30
Totaux cumulés	11 859 743,55	15 918 740,12	2 473 121,55	2 399 300,68	14 332 865,10	18 318 040,80
Résultats de clôture		4 058 996,57	73 820,87			3 985 175,70
Restes à réaliser			1 377 362,28		1 377 362,28	
Totaux cumulés	11 859 743,55	15 918 740,12	3 850 483,83	2 399 300,68	15 710 227,38	18 318 040,80
Résultats définitifs		4 058 996,57	1 451 183,15			2 607 813,42

En incluant les restes à réaliser, l'excédent global s'élève à 2 607 813,42 €.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Après la réalisation de l'équipement sportif Véronique Pecqueux-Rolland et la reconversion réussie de l'ancien site de la Base Aérienne 102, l'année 2017 a été un exercice de transition consacré aux nécessaires maîtrises foncières et études liées aux projets de réaménagement du Centre Ville et de création du nouvel ÉcoQuartier, avant le début de la phase opérationnelle de ces opérations en 2018. Elle constitue également la quatrième année d'application de la contribution des collectivités locales au nécessaire redressement des finances publiques.

PRIORITÉS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2016

Le compte administratif 2017 concrétise la réalisation des priorités et objectifs budgétaires définis lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 20 février 2017 et du vote du budget primitif le 27 mars 2017, à savoir :

- le maintien d'un niveau d'investissement significatif malgré la poursuite de la baisse des concours financiers de l'État, afin de poursuivre la réalisation du programme de mandat,
- la maîtrise de la solvabilité financière de la Ville, dans un contexte de forte baisse des concours financiers de l'État,
- la recherche de nouvelles optimisations afin que la diminution des dotations de l'État engagée en 2014 et fortement accélérée depuis, ne soit compensée par le biais de hausses massives de la fiscalité ménages due par les contribuables longviciens, la municipalité ayant toujours refusé de faire ce « choix de facilité ».

ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET CHARGES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 11 859 744 € soit une hausse de 5,13 % par rapport à 2016 dont 10 923 526 € de mouvements réels (+ 1,48 %) et 936 218 € de mouvements d'ordre (+ 81,21 %).

Les principales dépenses réelles de fonctionnement sont présentées ci-dessous.

Les charges à caractère général s'élèvent à 1 911 973 € soit une hausse de 3,95 % par rapport à 2016 suite à une forte diminution en 2015 et 2016. La Commune a par ailleurs poursuivi des actions d'optimisation de ses charges par le biais de mutualisations, de renégociation de contrats ou de recours plus important à la centrale d'achat de la Métropole.

Les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 8 066 990 € soit une hausse de 1,85 % par rapport à 2016. Malgré la revalorisation du point d'indice décidée en 2016, qui a pris son plein effet en 2017 (0,6 % dès juillet 2016 puis 0,6 % à compter de février 2017), la hausse reste modérée suite à la politique volontaire en terme gestion (non remplacement d'agents ayant fait valoir leur droit à la retraite ou en disponibilité, mobilité interne et rationalisation des heures supplémentaires).

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 778 308 € soit une baisse de 7,63 % par rapport à 2016. Les variations concernent la baisse de la subvention au CCAS, un excédent ayant été constaté fin 2016, suite à l'intégration d'un travailleur social, préalablement employé par le CCAS, dans les effectifs de la commune (- 59 000 €) et le transfert, au 15 avril 2017, de la compétence GEMAPI à la Métropole, la Commune ne participant plus, à partir de cette date, aux charges du Syndicat du Bassin de l'Ouche et du Syndicat mixte de la Vouges (- 10 000 €), le montant des subventions versé aux associations augmentant, quant à lui de 2 000 €.

Les charges financières s'élèvent à 68 356 €, en baisse de 9,14 % par rapport à 2016.

Les atténuations de produits s'élèvent à 94 332 € et concernent la contribution de la Commune au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (contre 78 223 € en 2016).

Les recettes s'élèvent à 15 918 739 € dont 12 921 035 € de mouvements réels (+ 2,15 % par rapport à 2016), 12 627 € de mouvements d'ordre et 2 985 077 € de résultat reporté.

Les principales recettes réelles de fonctionnement sont présentées ci-dessous.

Les atténuations de charges, constituées notamment par les encaissements d'indemnités journalières de l'assurance statutaire et des organismes sociaux suite à des arrêts de travail s'élèvent à 225 216 € soit une baisse de 2,29 % par rapport à 2016.

Les ventes de produits et de prestations s'élèvent à 752 836 €, montant stable par rapport à 2016.

Les impôts et taxes représentent à 9 792 741 € soit une diminution de 0,84 % par rapport à 2016, les principales variations concernant l'attribution de compensation suite au transfert à la Métropole des compétences DECI et GEMAPI et à l'approbation du rapport de la CLECT (- 22 189 €) et les produits des impositions directes locales (+ 1 000 €), la pression fiscale n'ayant pas été augmentée en 2017.

Les dotations, subventions et participations s'élèvent à 1 603 193 € soit une diminution de 4,52 % par rapport à 2016, les principales variations concernant la Dotation Forfaitaire (- 214 425 €), la Dotation de Solidarité Rurale (+ 7 000 €) et les compensations d'exonérations fiscales (- 11 000 €). La contribution de la Commune au redressement des finances publiques s'est élevée à 121 240 € en 2017 et sa DGF a subi un écrêtement (baisse pour financer le développement de l'intercommunalité, les accroissements de population et la péréquation) de 91 365 €.

Les recettes exceptionnelles s'élèvent à 507 426 € et retracent notamment les indemnités de sinistre, les recettes du mécénat pour le concert K6 FM et la cession des terrains d'assise de l'ancienne caserne de pompiers et de l'ancien poste de police pour 483 200 €.

RESSOURCES ET CHARGES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 473 122 € dont 2 439 216 € de dépenses réelles et 33 906 € de dépenses d'ordre.

Les principales dépenses réelles d'investissement sont présentées ci-dessous.

Les dotations s'élèvent à 200 00 €, ce montant concernant le second remboursement de l'avance perçue en 2015 sur le FCTVA 2016 (prêt à taux 0 % de la CDC).

Le remboursement en capital des emprunts s'élève à 315 310 €.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 96 830 € et concernent notamment les études Centre Ville (51 000 €), une subvention d'investissement à l'ALC pour le local de la Gamelle (17 632 €) et des logiciels (10 500 €).

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 1 497 810 €, les principales acquisitions étant le terrain de la future Place Mandela (364 000 €), les parcelles du futur ÉcoQuartier des Pommerets (508 023 €), la propriété 13,15 Route de Dijon (336 900 €), des véhicules (28 000 €), un tracteur (29 300 €), du matériel informatique (98 600 €), le fonds de la Médiathèque (28 400 €) et du matériel pour l'équipement sportif Véronique Pecqueux-Rolland (12 600 €).

Les immobilisations en cours s'élèvent à 323 016 €, les principaux travaux concernant le cimetière pour 48 000 €, le pigeonnier pour 10 500 €, une verrière au multi-accueil les P'tites Frimousses pour 10 700 € et la vidéoprotection pour 15 600 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 399 300 € dont 597 121 € de recettes réelles, 957 497 € de recettes d'ordre et 844 682 € résultat reporté.

Les principales recettes réelles d'investissement sont présentées ci-dessous.

Les dotations s'élèvent à 378 658 € et concernent le FCTVA pour 328 683 € et les Taxes d'urbanisme pour 49 975 €.

Les subventions d'investissement encaissées s'élèvent à 216 289 € et concernent la construction de l'équipement sportif (CNDS) pour 84 705 €, les travaux accessibilité de l'école maternelle Freinet (Région) pour 8 667 €, la construction de l'équipement sportif (Conseil Régional) pour 122 220 € et l'acquisition de caméras piéton et de radios (FIPD) pour 696 €.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute s'élève en 2017 à 1 501 867 € contre 1 873 371 € en 2016.

La capacité d'autofinancement nette s'élève en 2017 à 1 186 557 € contre 1 583 931 € en 2016.

ENGAGEMENT PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

La délibération n° 2017-036 du 27 mars 2017 avait autorisé l'ouverture de l'autorisation de programme n° n° 2017-01 pour l'aménagement du Centre Ville. Cette autorisation de programme s'établit comme suit au 31/12/2017 :

Libellé	Montant initial	Révision 2017	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	CP ouverts 2017	CP réalisés 2017	Reste à financer
Aménagement du Centre Ville	5 541 720,00	710 763,00	6 252 483,00		1 483 650,00	388 461,61	5 864 021,39

ENDETTEMENT

Fin 2017, le niveau d'endettement de la Ville s'établit à 3 207 261,01 € en baisse par rapport à fin 2016, cet encours de dette étant passé en cinq ans de 4,3 à 3,2 millions d'euros. L'endettement par habitant a évolué depuis 2009 comme suit :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dette par habitant au 31/12/N	547	459	422	388	359	330	303	384
Moyenne de la strate	884	877	874	881	881	870	862	842

Le taux moyen de la dette, composée d'emprunts à taux fixe classés 1A selon la charte Gissler, s'élève fin 2017 à 1,98 % et la capacité de désendettement de la Commune était de 2,14 ans.

TAUX D'IMPOSITION

les taux 2017 de la fiscalité directe locale, inchangés par rapport à 2016, sont les suivants :

- Taxe d'Habitation : 10,08 % (taux moyens des communes de même strate en 2016 : 14,98 %),
- TFPB : 20,57 % (taux moyens des communes de même strate en 2016 : 21,07 %),
- TFNB : 80,99 % (taux moyens des communes de même strate en 2016 : 56,13 %).

RATIOS

Les principaux *ratios* de la Commune en 2017 sont les suivants :

Désignation	Valeur
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 191
Produit des impositions directes / population	552
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 409
Dépenses d'équipement brut / population	209
Encours de la dette / population	350
Dotations Globales de Fonctionnement / population	23
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	73,85 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	86,98 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14,84%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	24,82 %

EFFECTIFS

En 2017, les charges de personnel et frais assimilés représentent 8 066 990 €.

Au 31/12/2017, la Collectivité employait 186 agents sur des emplois permanents dont 167 à temps complet et 19 à temps non complet représentant 165,26 « Équivalent temps pleins ».